

Protocole de prévention et d'intervention contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées

i-8

NOUVEAU

BRÈVE DESCRIPTION DE L'OUTIL :

Les objectifs de ce protocole sont de « supporter les différentes interventions impliquées auprès des personnes âgées [...] pour offrir des services et des interventions de qualité et adaptées aux besoins spécifiques de cette clientèle pouvant être victime de mauvais traitements [et d'] assurer une meilleure concertation et collaboration entre les organismes et intervenants impliqués, afin d'améliorer l'accessibilité et la continuité des services » (Table de concertation, 2003 : 3).

Ce protocole de prévention et d'intervention est composé de plusieurs sections. On y retrouve :

Les fondements du protocole

On y expose les objectifs généraux et spécifiques, les clientèles visées, les valeurs partagées et la définition du rôle d'intervenant central.

Voir verso

Nom de l'outil	Protocole de prévention et d'intervention contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées
Type de document	Protocole de prévention et d'intervention
Type d'abus	Tous
Catégorie d'intervenants ciblés	Tous
Organisme de provenance	Table de concertation aux aînés de la MRC de Memphrémagog
Ville (région)	MRC de Memphrémagog
Date de création	2003 [3 ^e édition] [1996]
Nombre de personnes rejointes	
Personne contact (coordonnées de l'organisme)	Paul Martel, organisateur communautaire CSSS de Memphrémagog 50, rue Saint-Patrice Est Magog (Québec) J1X 3X3 Téléphone : 819 843-2292 poste 2320 Courriel : pmartel.mm@csss.gouv.qc.ca
Nombre de pages	45
Comment se procurer l'outil	pmartel.mm@csss.gouv.qc.ca
Particularités	Offert en français et en anglais Section sur les options légales datant de 2003



C

La nature et la portée du problème

On y présente les définitions et formes d'abus, les faits saillants de la problématique, les facteurs de risque de mauvais traitements, les profils de la victime et de l'auteur des mauvais traitements selon les types d'abus, les causes des mauvais traitements et les conséquences de la victimisation criminelle.

L'intervention

On y retrouve les principes généraux d'intervention : le dépistage (les indicateurs de négligence, d'abus financier ou matériel [exploitation], les indicateurs d'abus psychosocial et physique), la procédure d'intervention de base (ses objectifs, les points à discuter et la procédure pour assurer la confidentialité et l'authenticité de l'identité d'un partenaire).

Les abus financiers

Cette section se compose de conseils généraux et spécifiques en lien avec différents types d'abus ou de fraude.

Le bilan annuel des interventions

Les options légales

On y expose les recours possibles tels que ceux reliés à la Charte de droits et libertés de la personne, au Code criminel, à la *Loi sur le Curateur public*, à l'évaluation psychiatrique ordonnée par le tribunal (*Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*) et au Code civil.

On présente également les recours qui peuvent se rapporter à la *Loi sur la protection du consommateur/Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture*, à la *Loi sur la Régie du logement* et à la Loi 180 modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

La description des ressources

Cette section inclut les ressources de la MRC concernée de même que les ressources régionales et provinciales.

Les annexes

Les annexes sont particulièrement intéressantes :

- Procédures d'intervention de base
- Dépliant synthèse
- Grille de dépistage
- Autorisation à communiquer des renseignements personnels
- Grille pour le bilan annuel des interventions
- Campagne de prévention
- Questionnaire PRISMA 7
- Carte des ressources d'aide, *Des ressources à ma portée*